



5^{ème} Salon numismatique en Champagne
organisé par l'Amicale Numismatique Rémoise

Vendredi 1^{er} novembre 2024

Salle des Fêtes Guy Hallet
Rue de la Croix Cordier 51430 TINQUEUX
GPS N49.245358- E3.990023

Renseignements et réservation à :

AMICALE NUMISMATIQUE REMOISE
chez Didier DEVAUX
20, rue de la Fontaine des Bois
51390 PARGNY LES REIMS
Tél. : 06 33 77 53 80 (répondeur)
Mail : anr51.numismatique@orange.fr

Prix de la table de 1.20m : 28 €

Installation des exposants à partir de 7H00
Ouverture au public de 9H00 à 16H00

BULLETIN D'INSCRIPTION

5^{ème} Salon Numismatique en Champagne à Tinquieux (51)
Salle des Fêtes Guy Hallet, rue de la Croix Cordier
Vendredi 1^{er} novembre 2024

Nom ou raison sociale :
Nombre de personnes tenant le stand :
Adresse :
Code postal : Ville
Téléphone : Portable :
e-mail :
Nature des marchandises :

Je m'inscris en tant que :

- Professionnel : je fournis une photocopie du Kbis en cours de validité
- Particulier : je fournis une photocopie d'une pièce d'identité recto-verso en cours de validité
et j'atteste sur l'honneur ne pas avoir fait plus de deux brocantes, bourses ou autres salons
depuis le début de l'année

Je réserve, par table de 1,20 mètre linéaire au prix de 28 € la table, avec un maxi de 5 tables :

- 1 table (28 €) 2 tables (56 €) 3 tables (84 €) 4 tables (112 €) 5 tables (140 €)
demande spécifique (*) : prise électrique (**)

(*) Pour les exposants des années précédentes, les emplacements identiques d'une année sur l'autre ne sont pas garantis ; nos sponsors sont prioritaires dans l'attribution des tables.

(**) La salle est très bien éclairée, les emplacements avec prise électrique ne sont pas garantis.

Je joins mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Amicale Numismatique Rémoise**

Je dispose d'une assurance Responsabilité Civile pour participer au salon numismatique.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du salon et je m'y soumettrais.

Date :

Signature :

Règlement intérieur

Installation exposants à partir de 7H00 – Ouverture au public de 9H00 à 16H00

- Art. 1** Le Salon Numismatique en Champagne est ouvert aux professionnels et aux particuliers. Le prix de la table de 1,20 mètre linéaire, est fixé à 28 €, avec un maximum de 5 tables.
- Art. 2** Pour toute demande de facture par courrier, il sera demandé d'envoyer une enveloppe timbrée à l'organisateur.
- Art. 3** Seules les réservations accompagnées de leur règlement et les documents à jour (Kbis et pièces d'identité), seront prises en considération. Chaque exposant doit également disposer d'une assurance Responsabilité Civile.
- Art. 4** Chaque exposant devra occuper la totalité du métrage qu'il aura réservé, avec l'interdiction de rétrocéder ou de sous-louer à un tiers.
- Art. 5** Il est interdit d'ajouter des tables personnelles, notamment en bout de rangée.
- Art. 6** Tout stand non occupé une demi-heure après l'ouverture au public pourra être cédé à un autre exposant sans qu'il puisse être fait réclamation, sauf en cas de demande spécifique acceptée par l'organisateur au moment de la réservation.
- Art. 7** L'exposant a l'obligation d'une présence sur son stand pendant toute la durée de la manifestation. Pour le respect de la clientèle, aucun exposant ne pourra quitter la salle avant la fin de la manifestation soit 16H00, sauf acceptation préalable de l'organisateur.
- Art. 8** Les exposants seront tenus responsables des dommages causés aux locaux ou au matériel mis à leur disposition.
- Art. 9** Pour les exposants qui souhaitent installer leurs propres nappes, celles-ci doivent être ignifugées.
- Art. 10** Une fois installé, l'exposant s'engage à ne pas entraver les accès et issue de secours de la salle avec son véhicule, et le stationner sur le parking des visiteurs.
- Art. 11** Les documents et les objets présentés doivent être assurés par l'exposant. Ils demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls.
- Art. 12** L'association organisatrice ne saurait être tenue responsable notamment en cas de perte, casse, vol ou autres détériorations, y compris par cause fortuite ou force majeure.
- Art. 13** L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services fiscaux, douaniers et contributions.
- Art. 14** Les exposants et visiteurs seront tenus de respecter les mesures sanitaires officielles en vigueur à la date du salon. Aucune dérogation ne pourra être accordée et le non-respect entraînera l'exclusion immédiate du salon.
- Art. 15** Les exposants en signant leur demande d'inscription, acceptent le règlement de la manifestation.